

E.P.A.G.



Ecole de Pilotage Amaury de la Grange - Aérodrôme - 59660 MERVILLE

Tél. : 03 28 42 94 49 Fax : 03 28 42 94 10

<http://www.iaagepag.com> Email : epag@iaagepag.com

Déclaration d'existence de Formation Professionnelle Continue n° 3159 013 5159

DROIT NATIONAL

Numéro de déclaration 02089/DAC.N/D2T du 26/01/2004

CONDITIONS D'ADMISSION EN STAGE

- Etre titulaire de l'épreuve de l'ATPL « Droit Aérien 10 et Procédure de contrôle 70 »

FORMATION

- Notions générales de droit
- Sources du droit du travail et leur hiérarchie
- Droit civil et droit pénal
- Textes nationaux
- La responsabilité du transporteur aérien
- L'administration française de l'aviation civile
- Statut du personnel navigant :
 - Relation entre le PN et l'Etat
 - Relation entre le PN et l'employeur

Durée de la formation : 1 journée (30 stagiaires maximum)

Nota : Un nombre minimum de 8 stagiaires est nécessaire pour l'ouverture d'un stage

Nota : 1) Le projet de devis ne constitue en aucun cas un document contractuel.

2) Le contenu de la formation pourra être révisé en fonction des résultats, après décision conjointe du stagiaire et de l'école.

3) **Les tarifs indiqués incluent l'instruction, ainsi que les taxes d'atterrissage et de carburant.**

4) **Le temps consacré par les instructeurs aux briefings et débriefings n'est pas facturé.**

5) L'EPAG se réserve le droit de modifier sans préavis ses tarifs en cas de variation des coûts de carburant.

6) **Le coût de la formation sera facturé au candidat en fonction du tarif en vigueur à la date de son inscription.**

7) Les tarifs indiqués excluent le coût de la documentation nécessaire à la formation pratique (carnet de vol, cartes VAC, pochette VFR, cartes 1/500 000, ...) ainsi que l'hébergement, la restauration, les déplacements des stagiaires.

Tarifs en vigueur au 19/04/2007